

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (DEAMP)

Modalités de mise en œuvre

*Arrêté du 11 avril 2006,
JO du 26/04/06*

Pour rappel, le diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) a été créé par le décret n°2006-255 du 2 mars 2006. Cet arrêté précise les modalités d'accès à la formation, son contenu et son organisation ainsi que les modalités de certification du diplôme. Sont publiés en annexes, le référentiel professionnel, le référentiel de formation ainsi que le tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation.

I. ACCÈS À LA FORMATION

Les épreuves d'admission comprennent une **épreuve écrite d'admissibilité** et une **épreuve orale d'admission** :

- L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée d'1h30 maximum, consiste en un questionnaire d'actualité comportant 10 questions.
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien (20 minutes) sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation qui est communiqué au candidat, précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. La commission d'admission composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation d'AMP et d'un professionnel, cadre d'un ESMS, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste, précisant par voie de formation le nombre de candidats admis et la durée de leur parcours de formation, est transmise à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'annexe 4 du présent arrêté sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

II. CONTENU ET ORGANISATION

a) Contenu théorique et pratique

La formation préparant au DEAMP est dispensée, de manière continue ou discontinue, sur une amplitude de 12 à 24 mois. Elle comporte 495 heures d'enseignement théorique et 840 heures de formation pratique.

L'enseignement théorique se décompose en six domaines de formation (DF) :

- DF1 : connaissance de la personne : 105 heures.
- DF2 : accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne : 90 heures ;

1. Cf. *Actif Information N°195/196, p. 92.*

- DF3 : animation de la vie sociale et relationnelle : 70 heures ;
- DF4 : soutien médico-psychologique : 125 heures.
- DF5 : participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé : 70 heures.
- DF6 : communication professionnelle et vie institutionnelle : 35 heures.

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe 3 « Référentiel de formation ».

La formation pratique délivrée au sein de sites qualifiants est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité du parcours de formation, la formation pratique se déroule sous la forme de deux stages, d'une durée de 12 semaines (420 heures) chacun. Pour les candidats n'ayant pas à effectuer la totalité du parcours de formation, une formation pratique est associée à leur programme individualisé de formation conformément aux modalités suivantes :

- DF2 : accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne : 1 stage de 140 heures (4 semaines) auprès d'un public fonctionnellement dépendant.
- DF3 : animation de la vie sociale et relationnelle : 1 stage de 140 heures (4 semaines).
- DF4 : soutien médico-psychologique : 1 stage de 280 heures (8 semaines).
- DF5 : participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé : 1 stage de 280 heures (8 semaines).

Les candidats en situation d'emploi d'AMP n'effectuent qu'un stage de 140 heures (4 semaines) hors structure employeur auprès d'un public différent. Dans tous les cas, les candidats doivent avoir appréhendé, au cours de leur formation ou de leur expérience professionnelle, deux publics différents, dont l'un fonctionnellement dépendant.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du site de stage. Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le site de stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

b) Dispenses et allègements

Le tableau figurant en annexe 4 précise, pour les titulaires des diplômes, certificats ou titres qui y sont mentionnés, d'une part les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et d'autre part les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Ces allègements de formation ne peuvent entraîner un allègement de la formation théorique supérieur aux deux tiers de la durée totale de celle-ci.

Le protocole d'allègement élaboré par l'établissement de formation précise les allègements prévus pour chacun des diplômes. Le directeur de l'établissement de formation établit avec chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des dispenses de certification dont il bénéficie.

c) Livret de formation

Un livret de formation, dont le modèle est fixé par le ministre chargé des affaires sociales, est établi par l'établissement de formation pour chaque candidat. Ce livret atteste du cursus de formation suivi, tant en matière d'enseignement théorique que de formation pratique.

Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que les dispenses de certification dont a bénéficié le candidat et comporte l'ensemble des appréciations portées sur le candidat par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels.

d) Instance technique et pédagogique

Une instance technique et pédagogique est mise en place par l'établissement de formation. Elle est composée du responsable de la formation, des représentants du secteur professionnel, des étudiants et de personnalités qualifiées. Elle veille à la mise en oeuvre des orientations du projet pédagogique et aux conditions générales d'organisation de la formation et elle émet un avis sur le **protocole d'allègement**.

Dans les établissements de formation assurant plusieurs formations préparant aux diplômes du travail social, cette instance peut être organisée à partir de celles déjà mises en place.

III. MODALITÉS DE CERTIFICATION

a) Six épreuves de certification

Le référentiel de certification est composé de 6 domaines conformément à l'annexe 2 « Référentiel de certification ». Chacun des domaines comporte une épreuve organisée par l'établissement de formation ou la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) conformément à l'annexe 2 précitée.

Les épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 : épreuve écrite de contrôle des connaissances ;
- Domaine de certification 2 : épreuve orale à partir d'un compte rendu d'interventions ;
- Domaine de certification 3 : épreuve orale à partir d'un projet d'animation ;
- Domaine de certification 4 : note écrite de réflexion sur une problématique professionnelle;
- Domaine de certification 5 : épreuve orale à partir d'une étude de cas ;
- Domaine de certification 6 : épreuve écrite de contrôle de connaissances.

Les domaines de certification 2 et 4 comportent par ailleurs une évaluation sur le lieu de stage ou d'exercice professionnel.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au directeur régional des affaires sanitaires et sociales, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété ainsi que le compte rendu d'interventions, la situation d'animation et l'étude de cas en deux exemplaires.

b) Obtention du diplôme

Le jury se prononce sur chacun des domaines de certification du DEAMP, à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et des dispenses, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les six domaines de certification du diplôme qui obtiennent, en conséquence, le DEAMP. Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification.

c) Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour pouvoir obtenir le diplôme par la VAE, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de 3 ans en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie :

- Avoir exercé au moins deux activités relevant de la fonction « *accompagnement et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne* » ou de la fonction « *accompagnement dans la relation à l'environnement / Maintien de la vie sociale* » du référentiel professionnel figurant en annexe du présent arrêté ;
- Ou avoir exercé au moins trois activités relevant de la fonction « *participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet institutionnel* » du référentiel professionnel figurant en annexe du présent arrêté.

Le représentant de l'Etat dans la région décide de la recevabilité de la demande de VAE. Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du DEAMP.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le représentant de l'Etat dans la région, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de VAE ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

d) Mesures transitoires

Les candidats au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique (CAFAMP) ayant commencé leur formation avant le 1^{er} septembre 2006 sont et demeurent régis jusqu'à l'obtention de leur diplôme par l'arrêté du 30 avril 1992 modifié instituant le CAFAMP.



Textes législatifs de référence

- ⇒ Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 451-1 à R. 451-4-3 et D. 451-95 à D. 451-99-1 ;
- ⇒ Décret n° 2006-255 du 2 mars 2006 instituant un diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

ANNEXE I REFERENTIEL PROFESSIONNEL

I.1 – DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'aide médico-psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide médico-psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute,...

La profession d'aide médico-psychologique constitue une première qualification de la filière éducative.

On recense environ 22 000 aides médico-psychologiques (données DREES 1998) employés dans des structures publiques, privées et associatives.

Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que notamment :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS),
- Instituts médico-éducatifs (IME),
- Instituts d'éducation motrice (I.E.M.)
- Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants,
- Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie,
- Foyers d'accueil médicalisés,
- Foyers occupationnels pour adultes (FOA),
- Centres d'aide par le travail (CAT),
- Foyers d'insertion et de transition (FIT),
- Maisons de retraite,
- Services de long séjour,
- Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Centres hospitaliers spécialisés (CHS),
- Hôpitaux psychiatriques,
- SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile
- Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...)

1.2 REFERENTIEL FONCTIONS/ACTIVITES

Accompagnement et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne	Accompagnement dans la relation à l'environnement / Maintien de la vie sociale	Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet institutionnel	Participation à la vie institutionnelle
<ul style="list-style-type: none"> - Associer aux actes essentiels de la vie quotidienne des moments d'échange privilégiés - Veiller au respect du rythme biologique (sommeil, repas,..) - Assurer lever, sieste, coucher, installer la personne dans une position en rapport avec son état de santé - Aider aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap, à l'habillage et au déshabillage - Veiller et participer à la prise des repas conformément au régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination - Sous la responsabilité de l'infirmier, effectuer certains soins et aider à la prise de médicaments sous forme non injectable. - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé (Thermorégulation, diarrée, symptômes et effets des traitements...) - Intervenir et alerter en cas de situations d'urgence (chutes, étouffements...) - Prendre part à la décoration, l'esthétique, l'organisation et l'entretien du cadre de vie - Faire participer la personne aux diverses tâches quotidiennes - Aider aux déplacements - Aider à préserver l'image de soi (esthétique...) - Veiller au confort (relaxation, bains...) 	<p>Assurer un suivi individuel dans les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des modes relationnels et de communication adaptés à chacun - En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, proposer des activités d'éveil et de développement de repères. - Travailler les apprentissages en lien avec le projet éducatif ou d'accompagnement - Favoriser l'autonomie de la personne et le maintien des acquis - Aider au maintien et au développement des liens familiaux et sociaux - Susciter, stimuler la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité - Proposer des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de la personne : actualités, culture, lecture, jeux, divertissements - Accompagner les déplacements internes et externes (courses, dentiste, médecin etc..) <p>Assurer un suivi collectif dans les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le groupe dans les changements de la vie relationnelle et sociale (arrivées, départs, décès...) - Faciliter l'intégration des individus dans le groupe - Gérer les situations de conflit <p>Ass- Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe (sorties, loisirs, spectacles, repas, fêtes, séjours, vacances, animation d'unités de vie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une relation personnalisée avec chaque personne - Observer la personne dans sa vie quotidienne : son état de santé (et ses variations), son comportement (et ses changements), les signes de bien être et de souffrance, ses capacités, ses difficultés, ses goûts, ses habitudes culturelles et ses repères spatio-temporels - Echanger les informations recueillies au sein de l'équipe pluri-professionnelle et les exploiter - Participer à la mise en place d'un projet individualisé pour la personne, en lien avec l'équipe et dans le respect du projet institutionnel, visant à maintenir ses capacités, accroître son autonomie (dans tel domaine, par ex : les repas...) ou accompagnant la régression voire la fin de vie. - Suivre ce projet, l'évaluer et rendre compte au sein de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du projet institutionnel ce qui permet de situer l'institution dans ses missions et de repérer sa place de professionnel dans le fonctionnement général - Repérer, évaluer et transmettre les attentes des personnes au niveau institutionnel - Transmettre de l'information oralement et par écrit - Participer aux réunions de institutionnelles, de synthèse, aux commissions ad hoc, aux groupes de paroles - Participer à des réunions d'expression avec les résidents - Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation - Mettre en œuvre avec l'équipe le projet de vie - Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs en référence au projet institutionnel - Entretenir et actualiser sa culture professionnelle (formation continue, lecture, réunions de professionnels...) - Accueillir et accompagner les stagiaires - Participer à l'intégration de nouveaux professionnels - Participer à la gestion matérielle en proposant des aménagements - Gérer de petits budgets d'activités

1.3 DOMAINES DE COMPÉTENCES

DOMAINE DE COMPETENCES	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
<p>DC1 : CONNAISSANCE DE LA PERSONNE</p>	<p>1/1 Situer la personne aidée au stade de son développement</p> <p>1/2 Situer la personne aidée dans son contexte socioculturel</p> <p>1/3 Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et dépendances dans la vie quotidienne des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance générale des différentes étapes du développement de l'être humain - Savoir prendre en compte le vécu et l'histoire de la personne - Connaissances générales sur les pathologies, handicaps et dépendances et de leurs conséquences sur la vie quotidienne et sociale

<p>DC 2 : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET AIDE INDIVIDUALISEE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE</p>	<p>2/1 Repérer les dimensions éducatives, affectives, sociales et culturelles des temps clés du quotidien</p> <p>2/2 Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne</p> <p>2/3 Etablir une relation d'aide, dans les actes de la vie quotidienne, associant aspects éducatifs et/ou relationnels et techniques</p> <p>2/4 Satisfaire aux besoins fondamentaux et veiller au bien être et au confort de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - savoir repérer les enjeux de la relation spécifique à un espace temps du quotidien (toilette, repas, coucher...) en fonction de l'histoire de la personne, de son âge, et de son origine socioculturelle - savoir réajuster sa pratique en fonction des éléments repérés - Savoir observer et écouter - Savoir évaluer le potentiel de progression de la personne et réajuster en conséquence sa pratique et savoir évaluer le processus de régression et agir en conséquence - Savoir verbaliser et donner du sens - Savoir expliciter les actes de la vie quotidienne et leur raison d'être - Savoir utiliser les moyens techniques et relationnels adaptés à la situation de la personne dans les actes de la vie quotidienne - Savoir donner confiance à la personne dans ses possibilités - Savoir respecter l'intégrité de la personne - Savoir respecter les droits fondamentaux de la personne - Connaître les aides techniques, les principes d'hygiène de base, les principes d'aménagement de l'espace et savoir les mettre en pratique dans le respect de la personne et de son intimité - Savoir repérer les situations à risque et notamment de maltraitance, prévenir ces risques et savoir agir en cas d'urgence
--	---	---

<p>DC3 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE</p>	<p>3/1 Participer à la dynamique du groupe et gérer les relations à l'intérieur de celui-ci</p> <p>3/2 Favoriser et accompagner les relations familiales, sociales et la participation citoyenne</p> <p>3/3 Concevoir, proposer, mettre en œuvre et évaluer des activités, pour un individu ou un groupe, contribuant au développement dans ses différentes dimensions (sensorielle, psychomotrice, cognitive, affective, relationnelle...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir accompagner la personne dans ses relations avec le groupe - Savoir prévenir et désamorcer les conflits - Savoir préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences - Savoir observer la distance adaptée à la situation et gérer les ruptures - Savoir prendre en compte les besoins relationnels - Savoir faciliter les relations avec la société et la famille même symboliquement - Savoir gérer le regard des autres - Savoir faciliter les activités à l'extérieur en prenant en compte toutes les dimensions de l'accessibilité - Savoir susciter la participation, donner envie de faire, de partager et d'échanger avec les autres - Savoir proposer des activités favorisant les apprentissages et l'expression - Savoir évaluer l'apport et les effets des activités
--	--	--

<p style="text-align: center;">DC4 : SOUTIEN MEDICO- PSYCHOLOGIQUE</p>	<p>4/1 Mettre en œuvre des aides adaptées aux différents âges de la vie et situations de handicap dans les dimensions physique, relationnelle, affective et cognitive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir observer, interroger, analyser les situations rencontrées - Savoir réfléchir aux ajustements possibles de sa pratique - Savoir adapter ses pratiques en fonction de la situation de la personne - Savoir repérer et utiliser les centres d'intérêts de la personne et ses potentialités - Savoir adopter une attitude empathique - Savoir valoriser la personne et son image - Savoir aider la personne à développer, maintenir ou restaurer ses capacités, à évaluer et exprimer ses besoins, ses attentes et ses désirs, à faire des choix et à en assumer les conséquences.(autonomie)
	<p>4/2 Utiliser les activités quotidiennes comme support à la relation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser le soin et les activités quotidiennes comme support à la relation et la relation comme aide à leur réalisation - Savoir préserver l'intimité de la personne - Savoir observer les modifications du comportement
	<p>4/3 Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir écouter, entendre et questionner les données de toutes natures susceptibles de concourir à l'évaluation de l'état général de la personne - Savoir évaluer ce qui relève d'une intervention immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée (médicale et/ou psychologique) - Adapter son accompagnement - Connaître les limites de son intervention - Savoir repérer et prévenir la maltraitance - Savoir faire appel aux professionnels compétents
	<p>4/4 Avoir une communication appropriée à la situation de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de développer avec la personne un mode de communication adapté - Savoir maintenir l'intégrité de la personne (relation au corps, communication non verbale,...) dans la juste distance

<p style="text-align: center;">DC5 : PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE ET AU SUIVI DU PROJET PERSONNALISE</p>	<p>5/1 Observer, écouter et analyser les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie</p> <p>5/2 Appréhender les facteurs d'évolution ou de régression en fonction de la situation de la personne</p> <p>5/3 Utiliser les éléments recueillis lors de l'intervention de proximité pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet de soins et/ou éducatif et/ou pédagogique et du projet institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir écouter et observer - Savoir partager et contribuer à l'analyse des informations avec l'équipe - Savoir contribuer à établir un diagnostic en fonction de la situation de la personne - Savoir gérer les priorités - Savoir mettre en valeur les étapes - Savoir tenir compte des choix et de la volonté de la personne - Savoir permettre à la personne de développer, maintenir, ou restaurer le contrôle sur sa propre vie - Savoir tenir compte du projet de soins et/ou éducatif et/ou pédagogique et du projet institutionnel - Savoir tenir compte des exigences éthiques de la profession
---	---	--

<p>DC 6 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET VIE INSTITUTIONNELLE</p>	<p>6/1 Connaître le projet institutionnel et situer son action dans ce projet</p> <p>6/2 Travailler en équipe pluri-professionnelle dans le contexte institutionnel et participer à la vie de l'institution ou du service</p> <p>6/3 Déterminer et transmettre les informations utiles aux membres de l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à situer l'institution et son projet dans le contexte médico-social - Connaître et savoir utiliser les partenariats inter institutionnels dans les limites de ses prérogatives - Savoir situer son action et ses limites dans l'environnement institutionnel - Connaissance de l'organigramme et des fonctions de chacun des membres de l'équipe - Capacité à s'exprimer à l'oral et à l'écrit - Savoir argumenter et soumettre sa réflexion et ses propositions à l'équipe - Savoir accueillir des nouveaux professionnels - Savoir entretenir et actualiser sa culture professionnelle et ses connaissances - Savoir utiliser les divers supports de communication - Connaissance des différents types et objectifs de réunions - Savoir gérer sa participation et sa communication - Savoir respecter la vie privée de la personne aidée dans les échanges professionnels
--	---	--

ANNEXE 2 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Domaine de compétences	Intitulé de l'Epreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC1 : Connaissance de la personne	Epreuve : Contrôle de connaissances	Epreuve écrite 3 questions à choisir parmi les 4 proposées	Epreuve écrite organisée en centre d'examen par les DRASS.

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
<p>Contrôle des connaissances du candidat en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents stades du développement de l'être humain - l'influence du contexte socioculturel sur le développement de la personne - les pathologies - les déficiences et situations de handicap 	<p>1/1 Connaissances permettant de situer la personne au stade de son développement</p> <p>1/2 Connaissances des éléments permettant de situer la personne aidée dans son contexte socioculturel</p> <p>1/3 Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et dépendances dans la vie quotidienne des personnes</p>	Une heure trente	1 formateur + 1 professionnel

Domaine de compétences	Intitulé de l'Épreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC3 : Animation de la vie sociale et relationnelle	Epreuve : Soutenance d'un projet d'animation	Epreuve orale : à partir d'une situation proposée et présentée par le candidat (env 1 page), il formule des hypothèses et des préconisations en matière d'animation.	Epreuve orale organisée par les établissements de formation.

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
Evaluer la capacité du candidat à proposer des animations contribuant au développement de la personne et à gérer les relations dans le groupe.	<p>3/1 Participer à la dynamique du groupe et gérer les relations à l'intérieur de celui-ci</p> <p>3/2 Favoriser et accompagner les relations familiales, sociales et la participation citoyenne</p> <p>3/3 Concevoir, proposer, mettre en œuvre et évaluer des activités, pour un individu ou un groupe, contribuant au développement dans ses différentes dimensions (sensorielle, psychomotrice, cognitive, affective, relationnelle...)</p>	Trente minutes d'oral.	Minimum 1 formateur + 1 professionnel

Domaine de compétences	Intitulé de l'Epreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC4 : Soutien médico-psychologique	1) Epreuve : Note de réflexion sur une problématique professionnelle	Epreuve écrite : un sujet au choix du candidat parmi deux sujets d'ordre général proposés, relatifs à une problématique en rapport avec le (cœur de) métier de l'aide médico-psychologique et argumentée par le candidat à partir de sa pratique professionnelle (coefficient 1)	Epreuve écrite organisée par les DRASS en centre d'examen
	2) Une évaluations du stage ou de l'exercice professionnel.	Une évaluation à l'aide d'une grille d'évaluation (Coefficient 1)	Grille renseignée par le terrain de stage ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement avec l'établissement de formation

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1) Evaluer la perception qu'a le candidat de la spécificité de sa profession et l'analyse qu'il en fait. Evaluer la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel (analyse de sa pratique et distance)	4/1 Mettre en œuvre des aides adaptées aux différents âges de la vie et situations de handicap dans les dimensions physique, relationnelle, affective et cognitive 4/2 Utiliser les activités quotidiennes comme support à la relation 4/3 Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées 4/4 Avoir une communication appropriée à la situation de la personne	Deux heures	1 formateur + 1 professionnel
2) évaluation technique		Pas de durée imposée	Professionnel + formateur

<p>Domaine de compétences</p> <p>DC5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé</p>	<p>Intitulé de l'Épreuve</p> <p>Epreuve : Etude de cas</p>	<p>Type d'épreuve</p> <p>Epreuve orale à partir d'un document synthétisant sur un cas précis la participation du candidat à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans un cadre pluri-professionnel.</p> <p>Le document de 5 à 8 pages est réalisé par le candidat à l'occasion d'un des stages ou sur le lieu d'exercice</p>	<p>Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve</p> <p>Epreuve organisée par les établissements de formation</p>
<p>Objectifs de l'épreuve</p> <p>Evaluer la capacité du candidat à inscrire son action au quotidien dans un projet de plus long terme.</p> <p>Le document sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle.</p>	<p>Compétences repérées</p> <p>5/1 Observer, écouter et analyser les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie</p> <p>5/2 Appréhender les facteurs d'évolution ou de régression en fonction de la situation de la personne</p> <p>5/3 Utiliser les éléments recueillis lors de l'intervention de proximité avec la personne pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet de soins et du projet institutionnel</p>	<p>Durée de l'épreuve</p> <p>30 minutes (10 minutes de présentation maxi + 20 minutes entretien)</p>	<p>Interrogateurs ou correcteurs</p> <p>Minimum 1 formateur + 1 professionnel</p>

Domaine de compétences	Intitulé de l'Epreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle	Epreuve : Contrôle de connaissances	Epreuve écrite 1. question à réponse développée sur les techniques de communication professionnelle 2. questions à réponses courtes à choisir parmi trois proposées sur les cadres juridiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les établissements et services médico-sociaux	Epreuve écrite organisée par les DRASS en centre d'épreuve
Objectifs de l'épreuve Evaluer les connaissances du candidat sur le contexte des établissements et services médico-sociaux ainsi que sur les techniques de communication professionnelle.	Compétences repérées 6/1 Connaître le projet institutionnel et situer son action dans ce projet 6/2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle dans le contexte institutionnel et participer à la vie de l'institution ou du service 6/3 Déterminer et transmettre les informations utiles aux membres de l'équipe	Durée de l'épreuve 1 heure trente	Interrogateurs ou correcteurs 1 formateur + 1 professionnel

ANNEXE 3 REFERENTIEL DE FORMATION

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF1 : Connaissance de la personne</p>	<p><u>Le développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physique, psychique, culturelle et sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles - Naissance, enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse, mort - Représentations de la vieillesse - Influence du contexte socioculturel sur le développement - Notions de normalité <p><u>Pathologies, déficiences et leurs incidences somatiques, psychiques et sociales:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le normal et le pathologique - Les déficiences et leurs étiologies: (motrices, intellectuelles, sensorielles, polyhandicap...) - Les maladies mentales - Les pathologies liées au vieillissement - Les maladies neurologiques - Les conduites addictives - Les troubles du développement <p><u>Conséquences en terme de situation de handicap :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de : Fonctionnement, Handicap, Santé - Notions de situation de handicap - Notions de dépendance et d'autonomie <p>Les carences affectives et leurs conséquences</p> <p>Inadaptations, situations d'exclusion sociale et conséquences</p> <p><u>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</u></p>	<p>105 heures</p>	<p>DC1 : Connaissance de la personne</p> <p>1/1 Situer la personne aidée au stade de son développement</p> <p>1/2 Situer la personne aidée dans son contexte socioculturel</p> <p>1/3 Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et dépendances dans la vie quotidienne des personnes</p>

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne</p>	<p><u>Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles des situations d'accompagnement</u></p> <p><u>Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention</u></p> <p><u>Les besoins fondamentaux de l'être humain</u></p> <p><u>L'hygiène de la personne: (corporelle, alimentaire, sommeil, notions de soins aux défunts)</u></p> <p><u>Notions d'amélioration du cadre de vie, d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité (principes d'ergonomie, aides à la mobilisation, notions générales d'hygiène et de sécurité, formation aux premiers secours = AFPS)</u></p> <p><u>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</u></p>	<p>90 heures</p>	<p>DC2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne</p> <p>2/1 Repérer les dimensions éducatives, affectives, sociales et culturelles des temps clés du quotidien</p> <p>2/2 Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne</p> <p>2/3 Etablir une relation d'aide, dans les actes de la vie quotidienne, associant aspects éducatifs et/ou relationnels et techniques</p> <p>2/4 Satisfaire aux besoins fondamentaux et veiller au bien être et au confort de la personne</p>

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF3 : Animation de la vie sociale et relationnelle</p>	<p>Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits</p> <p><u>La famille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution sociologique de la famille - Les situations de handicap et la famille - Vieillesse et famille - Les relations des professionnels avec les familles : enjeux personnels et partenariat <p>Les représentations psychosociales du handicap et du vieillissement</p> <p>Socialisation et inscription dans la vie citoyenne</p> <p>Les différentes dimensions de l'accessibilité</p> <p><u>Notions d'apprentissage et de pédagogie (outils et stratégies)</u></p> <p>Techniques éducatives et projet d'activité</p> <p>Méthodologie et projet d'animation</p> <p><u>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</u></p>	<p>70 heures</p>	<p>DC3 : Animation de la vie sociale et relationnelle</p> <p>3/1 Participer à la dynamique du groupe et gérer les relations à l'intérieur de celui-ci</p> <p>3/2 Favoriser et accompagner les relations familiales, sociales et la participation citoyenne</p> <p>3/3 Concevoir, proposer, mettre en œuvre et évaluer des activités, pour un individu ou un groupe, contribuant au développement dans ses différentes dimensions (sensorielle, psychomotrice, cognitive, affective, relationnelle...)</p>

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF4 : Soutien médico-psychologique</p>	<p>La communication verbale et non verbale</p> <p><u>L'intervention professionnelle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'observation - La relation d'aide, le développement et le maintien de l'autonomie (éducation au choix) - Réflexion sur : les situations, le positionnement de l'AMP, l'intervention, les ajustements et les transmissions - Elaboration de l'intervention <p><u>Les accompagnements spécifiques</u> : (spécificités des publics, des prises en charge, des moyens)</p> <p><u>Le repérage et l'accompagnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des potentiels des personnes - des paramètres de surveillance de la santé et des indicateurs de la douleur - des facteurs de risque et des situations de danger, de maltraitance, d'épuisement professionnel ... <p><u>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</u></p>	<p>125 heures</p>	<p>DC4 : Soutien médico-psychologique</p> <p>4/1 Mettre en œuvre des aides adaptées aux différents âges de la vie et situations de handicap dans les dimensions physique, relationnelle, affective et cognitive</p> <p>4/2 Utiliser les activités quotidiennes comme support à la relation</p> <p>4/3 Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées</p> <p>4/4 Avoir une communication appropriée à la situation de la personne</p>

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé</p>	<p>L'environnement juridique de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi du 2 janvier 2002 : le droit des usagers - La loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades - La loi du 11 février 2005 relative aux personnes handicapées... - Les mesures de protection des personnes vulnérables - Les maltraitances, prévention et signalement : aspects juridiques <p>Contexte et cadre juridique du projet personnalisé</p> <p>Rôle de l'AMP dans la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet personnalisé</p> <p>Ethique de la pratique professionnelle</p> <p>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</p>	<p>70 heures</p>	<p>DC5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé</p> <p>5/1 Observer, écouter et analyser les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie</p> <p>5/2 Appréhender les facteurs d'évolution ou de régression en fonction de la situation de la personne</p> <p>5/3 Utiliser les éléments recueillis lors de l'intervention de proximité pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet de soins et/ou éducatif et/ou pédagogique et du projet institutionnel</p>

DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF	VOLUME HORAIRE	DOMAINES DE COMPETENCES VISES
<p>DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle</p>	<p>Politiques sociales et acteurs</p> <p>Contexte législatif et réglementaire des institutions et de leurs acteurs</p> <p>Institutions sociales et médico sociales et leur fonctionnement (statut, fonctionnement, financement, etc...)</p> <p>Organisation des institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet institutionnel - L'équipe pluriprofessionnelle, les familles et les bénévoles - Les instances du travail en équipe ,réunions et outils de transmission de l'information <p><u>Notions de droit du travail</u></p> <p><u>Responsabilité civile et pénale</u></p> <p>Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle</p>	<p>35 heures</p>	<p>DC6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle</p> <p>6/1 Connaître le projet institutionnel et situer son action dans ce projet</p> <p>6/2 Travailler en équipe pluri-professionnelle dans le contexte institutionnel et participer à la vie de l'institution ou du service</p> <p>6/3 Déterminer et transmettre les informations utiles aux membres de l'équipe</p>

ANNEXE 4 - DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION

	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme professionnel d'aide soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEP Carrières et sociales	BEPA option services aux personnes	BAPAAT	CAP Petite enfance	CAPA Services en milieu rural	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Titre assistant de vie
DF1 : Connaissance de la personne	dispense	dispense	allègement	allègement	allègement		allègement	allègement	allègement	allègement
DF2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne	dispense	dispense	allègement	allègement	allègement		allègement	allègement	allègement	allègement
DF3 : Animation de la vie sociale et relationnelle	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense	allègement	allègement	allègement	allègement
DF4 : Soutien médico-psychologique	allègement									
DF5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé	dispense	allègement	allègement						allègement	
DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle	dispense	dispense	dispense	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant